



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



\*16142480\*

ide

Déposé au greffe du tribunal de  
commerce de Liège, division Dinant, le/ 3 OCT. 2016  
Greffe

N° d'entreprise : 0435.522.971

**Dénomination**(en entier) : **BIOULVAX**

(en abrégé) :

Forme juridique : **S.A.**Adresse complète du siège : **Place Vaxelaire, 1 à B-5537 BIOUL**

**Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS - OBJET SOCIAL - ADMINISTRATEURS ET  
ADMINISTRATEURS-DELEGUES.**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « SA BIOULVAX », ayant son siège social à 5537 BIOUL, Place Vaxelaire, 1, constituée suivant acte reçu par le notaire Olivier Timmermans, à Berchem-Sainte-Agathe, en date du trois octobre mil neuf cent quatre-vingt-huit, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge en date du premier novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit, sous le numéro 500, TVA numéro 0435.522.971, numéro d'entreprise BE0435.522.971.

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale du trois mars deux mille quinze, publié aux Annexes du Moniteur Belge le onze août deux mille quinze, sous le numéro 15115735.

Procès-verbal dressé par le Notaire Etienne Beguin, à Beauraing, en date du seize septembre deux mille seize, en cours d'enregistrement,

Il résulte que:

**1) OBJET SOCIAL - Rapport.**

A l'unanimité, l'assemblée dispense la Présidente de donner lecture du rapport du Conseil d'Administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social, ainsi que de l'état y annexé et arrêté au 30 juin 2016.

Ce rapport restera ci-annexé.

Ensuite, l'assemblée décide la modification de l'objet social, en ajoutant à l'article 3, après les mots « la tenue d'une exploitation agricole dans son sens le plus large », le texte suivant : « l'organisation d'événements, activité horeca, location d'espaces, activités culturelles telles que musée, organisation de stages et ateliers divers, accueil touristique, boutique, etc... ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2) ADMINISTRATEURS**

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur WYCKMANS André John, né à Uccle le vingt-quatre septembre mille neuf cent soixante-deux, inscrit au registre national sous le numéro 62.09.24-331.23, époux de Madame Vaxelaire Vanessa, domicilié à 5170 Profondeville, Montigny(AR), 1.

Il est nommé jusqu'à l'assemblée de deux mil vingt-deux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**3) POUVOIRS**

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent. L'assemblée décide en outre de remanier les statuts sociaux suite aux modifications intervenues et d'en assurer la coordination avant le dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

le Conseil d'Administration déclare se réunir valablement aux fins de procéder à la nomination de nouveaux administrateurs-délégués.

A l'unanimité, le conseil décide d'appeler aux fonctions de :

Président : Monsieur Vaxelaire Raymond, ici représenté et acceptant par sa mandataire.

Le mandat du Président ainsi nommé est gratuit.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Voor-  
behouden  
aan het  
Belgisch  
Staatsblad

D'administrateur délégué :

Outre Monsieur Vaxelaire Raymond, et Madame Vaxelaire Vanessa, déjà nommés ou reconduits pour une durée de trois ans en qualité d'administrateurs-délégués aux termes du procès-verbal du trois mars deux mille quinze, Monsieur Wyckmans André prénommé, ici présent et qui accepte.

Les administrateurs délégués sont chargés de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Le mandat des administrateurs délégués ainsi nommés est gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Pour extrait analytique conforme,

Déposé en même temps:

- expédition du procès-verbal
- rapport spécial du Conseil d'Administration
- situation active-passive
- procuration
- statuts coordonnés

Notaire Etienne Beguin, à Beauraing.